



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-198

PUBLIÉ LE 28 MARS 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2024-03-27-00011 - Arrêté modifiant l'arrêté directorial fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun (1 page)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-03-28-00002 - ARRETE N° 2024-00408 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 5

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-03-27-00011

Arrêté modifiant l'arrêté directorial fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Arrêté modifiant l'arrêté directeur fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Le directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 7 mars 2024 détachant Monsieur Florent BOUSQUIE, directeur d'hôpital (hors classe) sur l'emploi fonctionnel de directeur de l'hospitalisation à domicile de l'AP-HP pour une durée de quatre ans à compter du 11 mars 2024,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Au 1° de l'annexe 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-0012 du 5 juillet 2022,

« Hospitalisation à domicile
M. Etienne LISSILLOUR, directeur par intérim »

est remplacé par


« Hospitalisation à domicile
M. Florent BOUSQUIE, directeur »

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 27 mars 2024

Le directeur général


Nicolas REVEL

Préfecture de Police

75-2024-03-28-00002

ARRETE N° 2024-00408 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement



Paris, le 28 MARS 2024

ARRETE N° 2024-00408

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Pierre-Nicolas JURIS**, né le 3 octobre 1995 ;
- **Mme Aurélie LARCHIER**, née le 7 janvier 1996 ;
- **M. Mathias MACRE**, né le 30 juin 1992 ;
- **M. Maxime THOMAS**, né le 28 novembre 1998.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Laurent NUÑEZ